

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 022

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA REGIE DES EAUX

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein de la Régie des Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Désigne Monsieur BERTHELOT Jean-Pierre comme délégué titulaire et Monsieur RODRIGUES BARBOSA Florent comme délégué suppléant du conseil municipal au sein de la Régie des Eaux.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 023

OBJET : DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau correspondant incendie et secours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DESIGNE** Monsieur COGNE Kévin comme correspondant incendie et secours.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire — Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 024

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DU GYMNASSE

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Syndicat du Gymnase.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DESIGNE** Madame TORRES Gaëlle et Madame LORIOUX Hélène comme déléguées titulaires et comme déléguées suppléantes Madame BONNIN Michèle et Madame BERTHELOT Elodie du conseil municipal au sein au sein du Syndicat du Gymnase.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire — Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 025

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL LA PLEIADE

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal de La Pléiade.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DESIGNE** Madame TORRES Gaëlle comme déléguée titulaire et Madame LORIOUX Hélène comme déléguée suppléante du conseil municipal au sein au sein du Syndicat Intercommunal de La Pléiade.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 026

OBJET : COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs. Celle-ci se réunit à la demande du directeur départemental ou régional des finances publiques ou de son délégué, et sur convocation du maire.

La CCID est consultée sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme base de calcul des impôts directs locaux. Ainsi, elle est appelée à formuler son avis, d'une part sur la mise à jour des procès-verbaux d'évaluation, d'autre part sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties ou non-bâties de la commune.

Elle est composée de sept membres : le maire, président, et six commissaires. Le conseil municipal doit proposer une liste de 12 titulaires et 12 suppléants. Le directeur départemental ou régional des finances publiques désignera 6 titulaires et 6 suppléants à partir de cette liste de contribuables dressée par le conseil municipal.

Madame le Maire présente à l'assemblée la liste pressentie pour validation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **PROPOSE** les contribuables suivants pour siéger à la CCID et **AUTORISE** Madame le Maire à transmettre cette liste au directeur départemental des finances publiques :

.../...

TITULAIRES

- CHAMPIER Olivier	- GENESTE Marie-Christine
- GONTHIER Jean-Luc	- REYNAUD Anne-Marie
- DAUTRIAT Alain	- WACHOWIAK Dominique
- TRABAL Wilfried	- LABRUYERE Maryse
- DELAY Bernard	- KALLACHE Catherine
- DUMAS Laurent	- LEMERCIER Annick

SUPPLEANTS

- CONVERT Louis	- MOLY Florence
- NEYRET Michel	- BIGNOLLES Suzanne
- DI RUSCIO Antonio	- PROST Dominique
- FALCOZ Bruno	- VALES Amanda
- BRETON Daniel	- ANTICO Paulette
- GOUBIER Alain	- MONZILIARD Dominique

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 027

OBJET : ENS- DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA REALISATION DES ACTIONS ENS 2026

Madame Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Grottes, rappelle la délibération du 23 septembre 2024 pour l'approbation du plan de gestion de l'ENS engageant la Mairie à mettre en œuvre le plan d'actions sur 10 ans et à solliciter chaque année l'aide du Département pour les actions de l'année

Les principales actions prévues en 2026 sont les suivantes :

Code	Nom de l'action	Prévisionnel (HT ou net)	Subvention (87,5 % du HT ou net)
<u>FONCTIONNEMENT</u>			
PI6	Proposer 2 animations grand public par an à destination des habitants	800,00 €	700,00 €
PI8	Proposer régulièrement aux étudiants de réaliser des projets sur l'ENS	200,00 €	175,00 €
SE1	Poursuivre le dénombrement des Minioptères de Schreibers en période de transit ainsi que les autres espèces en hiver au sein des grottes	500,00 €	437,50 €
SE4	Réaliser des suivis de la qualité des eaux en sortie des grottes régulièrement	300,00 €	262,50 €

Code	Nom de l'action	Prévisionnel (HT ou net)	Subvention (87,5 % du HT ou net)
FONCTIONNEMENT (suite)			
SE5	Suivre les niveaux d'eau	150,00 €	131,25 €
SE6	Poursuivre le comptage régulier des populations d'oiseaux	1 000,00 €	875,00 €
SE8	Réaliser un suivi par drone des pelouses sèches	150,00 €	131,25 €
SE11	Suivre le nombre de classe ayant visité l'ENS des Coteaux de St Roch	75,00 €	65,63 €
SE12	Suivre la fréquentation de l'ENS (sentier et grottes)	150,00 €	131,25 €
TE3	Broyer annuellement les pelouses sèches accessibles et maîtrisées foncièrement	1 600,00 €	1 400,00 €
TE4	Entretien le sentier de découverte	1 600,00 €	1 400,00 €
	Forfait de fonctionnement		2 000,00 €
	SOUS-TOTAL FONCTIONNEMENT	6 525,00 €	7 709,38 €
INVESTISSEMENT			
PI5	Créer un outil numérique en lien avec le sentier découverte	10 000,00 €	8 750,00 €
EI1	Réaliser une étude sur l'impact du bruit sur la fréquentation du site par les chauves-souris	3 820,00 €	3 342,50 €
TU4	Installer un système automatique de suivi des niveaux d'eau sur le ruisseau	6 000,00 €	5 250,00 €
	SOUS-TOTAL INVESTISSEMENT	19 820,00 €	17 342,50 €
	TOTAL ACTIONS 2026	26 345,00 €	25 051,88 €

Après concertation, le Conseil Municipal **DECIDE** de solliciter une subvention du Conseil Départemental de l'Isère pour les actions inscrites dans le plan de gestion pour l'année 2026 et **DEMANDE** à Madame le Maire ou son représentant de transmettre au Conseil Départemental l'ensemble des pièces nécessaires à l'instruction du dossier.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 028

OBJET : ENS - DEMANDE D'ADHESION AU CEREMA

Madame Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Grottes demande l'adhésion au CEREMA afin d'obtenir un cofinancement de l'action E11 inscrite au plan de gestion de l'ENS.

Cette action consiste à réaliser une étude de l'impact du bruit sur la fréquentation du site par les chauves-souris dans le but de répondre à deux objectifs :

- **Objectif à long terme** : Maintenir la capacité des grottes à accueillir les chiroptères et notamment le Minioptère de Schreibers.
- **Objectif opérationnel** : Limiter le dérangement des chauves-souris

Qu'est-ce que le CEREMA et pourquoi y adhérer ?

Le CEREMA est un établissement public à la fois national et local qui conseille et propose des solutions aux collectivités dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'aménagement de leur territoire, dans le cadre d'initiatives locales ou de programmes nationaux.

Il propose de cofinancer l'étude, à condition de souscrire à une adhésion pour un montant de 500€ (valable un an).

Pourquoi un co-financement ?

L'action inscrite au plan de gestion en cours prévoyait initialement un budget de 38 200€ basé sur une première proposition d'étude et de devis réalisés par le CEREMA en 2022. Le budget a été réduit à 3 820€ lors de la validation du plan de gestion par le Conseil Départemental.

.../...

Un schéma de financement a donc été trouvé par le CEREMA, et la proposition initiale amendée pour s'ajuster au budget alloué.

Schéma de financement de l'étude si adhésion

Le coût de la prestation pour la commune de la Balme-les-Grottes sera de 3 820 € HT (auquel il faudra ajouter le coût de l'adhésion au CEREMA de 500€).

Sous condition d'adhésion, plusieurs volets de l'étude, concernant des éléments capitalisables non spécifiques à la collectivité, seront pris en charge par le CEREMA, notamment dans le cadre du groupe de travail « environnement sonore » développant des méthodologies sur les sujets bruit et biodiversité.

Coût total de l'étude : 13 500€ (dont 9 680€ pris en charge par le CEREMA)

Après concertation, le conseil municipal **VALIDE** l'adhésion au CEREMA.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 029

OBJET : GROTTE - PARTENARIAT CHATEAU CHAPEAU CORNU

Madame Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Grottes, propose d'établir une convention de partenariat avec le Château de Chapeau Cornu situé à VIGNIEU, en accordant le tarif réduit à leurs résidents, pendant leur période d'hébergement, sur présentation d'un justificatif de séjour.

Le tarif réduit en vigueur sera accordé sur le billet d'entrée de la visite libre ou de la visite guidée, hors jour d'animation. Le billet d'entrée pourra être réservé en ligne sur le site internet des Grottes de la Balme ou directement sur place à la billetterie des Grottes.

En contrepartie le Château de Chapeau Cornu s'engage :

- **A faire apparaître les Grottes de la Balme et cette offre sur un livret de recommandations des activités à faire autour de l'hôtel et de la diffuser de la façon suivante :**
 - ✓ mis à disposition dans chaque chambre de son hôtel,
 - ✓ visible sur son site internet,
 - ✓ envoyé par mail à ses clients avec l'offre séjour d'été.
- **A recommander oralement les Grottes de la Balme à ses résidents recherchant des activités à faire à proximité**

Cet accord de réciprocité, valable pour la saison 2026, s'inscrit dans le plan de communication et permettra ainsi de promouvoir les Grottes auprès des touristes séjournant à proximité.

Après concertation, le Conseil Municipal **VALIDE** cette convention de partenariat et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à la renouveler les années suivantes si elle s'avère pertinente.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 030

OBJET : GROTTE – PARTENARIAT FEDERATION FRANÇAISE DE SPELEOLOGIE

Madame Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Grottes, propose d'établir une convention de partenariat avec la Fédération française de spéléologie.

Cette convention est destinée à autoriser les membres de la fédération à accéder aux Grottes et à explorer le lac souterrain et les syphons, connus et/ou à découvrir, en y précisant les conditions et responsabilités.

Ces explorations permettront ainsi de mettre à jour la cartographie des lieux. Toutes les productions (photos, vidéos, plans...) concernant la découverte et l'exploration de la cavité seront communiquées à la commune de La Balme-les-Grottes qui pourra en faire usage sans restriction de droits.

Après concertation, le Conseil Municipal **VALIDE** cette convention de partenariat et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention pour une durée de 3 ans.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 031

OBJET : ECOLE – RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés)

Madame Elodie BERTHELOT, Adjointe au Maire en charge des Affaires Scolaires, informe l'assemblée que la commune de Montalieu-Vercieu accueille le Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en difficulté «RASED». Elle assure l'avance budgétaire quant aux frais de fonctionnement.

Suivant la règle établie, il revient à l'ensemble des communes concernées de définir par une convention les modalités de financement.

Madame Elodie BERTHELOT demande aux conseillers de se prononcer sur les frais engagés dans le cadre du RASED pour l'année 2026, à savoir 0,61€/élève.

104 élèves balmolans fréquentant les deux écoles ont été recensés pour cette année scolaire. Le montant de la participation s'élève donc à 63,44€.

Après concertation, les élus **VALIDENT** les frais engagés dans le cadre du RASED pour l'année 2026 et **AUTORISENT** Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 032

OBJET : CONTRAT MAINTENANCE ET HEBERGEMENT CATALOGUE EN LIGNE LOGICIEL BIBLIOTHEQUE MICROBIB

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal l'acquisition en 2007 du logiciel MICROBIB au profit de la bibliothèque.

Dans le cadre de la simplification des formalités et procédures administratives un contrat de maintenance par reconduction pour une période de 3 ans est proposé à la collectivité. Ce type de contrat réduira les échanges de documents entre les deux parties et permettra à la commune de bénéficier d'un tarif fixe.

Le contrat de maintenance et hébergement catalogue en ligne prendrait effet le 22/06/2026 jusqu'au 21/06/2027, renouvelable par reconduction expresse pour une durée d'un an sans que sa durée globale puisse excéder 3 ans.

Le montant de la redevance pour la maintenance du logiciel est fixé pour la durée du contrat à 88.00€ HT par an.

Le Conseil, après en avoir délibéré **VALIDE** le contrat de maintenance et hébergement du catalogue en ligne présenté par Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au Maire, dans les conditions précitées et **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de maintenance.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 033

OBJET : TE38 – PARTICIPATION DEPOSE ECLAIRAGE PUBLIC - ROUTE DE CREMIEU

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT, Adjoint au Maire en charge de la voirie, informe l'assemblée qu'un administré résidant Route de Crémieu a demandé à la commune la dépose d'un luminaire (l'éclairage public) afin de rénover sa façade.

La compétence de l'éclairage public ayant été transférée à Territoire Energie (TE38), ces derniers ont fait parvenir un devis pour un montant de 241€.

Après prise de renseignement la participation peut être facturée à l'administré.

Après concertation, le conseil municipal **DECIDE** de facturer les frais de dépose / repose du luminaire (éclairage public) pour un montant de 241€.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 034

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, Adjoint au Maire en charge de la communication, de l'animation, de l'écologie et du patrimoine propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations communales :

Associations	Proposition 2025
ASSOCIATION DES CLASSES	350,00 €
CLUB CREATIF	150,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE (10€ par élève)	950,00 €
LAURENT CLERC	450,00 €
LES BONS COPAINS (1)	350,00 € (1)
PARADIS DES BAMBINS	200,00 €
SOU DES ECOLES	3 120,00 €

(1) Sous condition d'une représentation durant l'année

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution des subventions aux associations communales tel que présenté ci-dessus.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+4

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procurations : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 035

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION AICA

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association AICA.

La procuration de Monsieur Yves PELERIN n'est pas prise en compte, étant adhérent à l'association.

AICA	400,00 €
------	----------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association AICA tel que présenté ci-dessus.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire — Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 9 +4

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 036

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION ART TEXTILE 2026

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association ART TEXTILE.

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT ne prend pas part au débat ni au vote, son épouse étant adhérente à l'association.

ART TEXTILE	300,00 €
-------------	----------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association ART TEXTILE tel que présenté ci-dessus.

Pour : 9 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire — Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 9 +5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 037

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION BOULES ET PETANQUE BALMOLANE 2026

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association BOULES ET PETANQUE BALMOLANE, étant adhérent à l'association.

Monsieur Sébastien GOY ne prend pas part au débat ni au vote.

BOULES ET PETANQUE BALMOLANE	150,00 €
---------------------------------	----------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association BOULES ET PETANQUE BALMOLANE tel que présenté ci-dessus.

Pour : 9 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire — Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 9 +4

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 038

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION CLUB DES RETRAITES 2026

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association CLUB DES RETRAITES.

Monsieur Jean-Pierre BERTHELOT ne prend pas part au débat ni au vote, son épouse étant adhérente à l'association.

CLUB DES RETRAITES	350,00 €
--------------------	----------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association CLUB DES RETRAITES tel que présenté ci-dessus.

Pour : 9 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 9 + 4

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 039

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION FONTAINE DE LA BROSSE 2026

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association FONTAINE DE LA BROSSE.

Madame Michèle BONNIN ne prend pas part au débat ni au vote, étant adhérente à l'association.

FONTAINE DE LA BROSSE	300,00 €
-----------------------	----------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association FONTAINE DE LA BROSSE tel que présenté ci-dessus.

Pour : 9 + 4

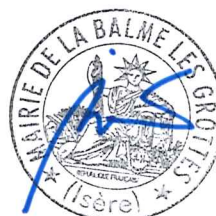
Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 9 +5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 040

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE 2026

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE.

Madame Anne GALY ne prend pas part au débat ni au vote, étant adhérente à l'association.

ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE	700,00 €
----------------------------	----------

Après concertation, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'association ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE tel que présenté ci-dessus.

Pour : 9 + 5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10 + 4

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 041

OBJET : SUBVENTION ASSOCIATION SYNDICAT AGRICOLE 2026

Monsieur Etienne CREBESSEGUES, adjoint au Maire en charge du Patrimoine, de l'Information et de l'Animation propose au Conseil Municipal d'attribuer la subvention suivante à l'association SYNDICAT AGRICOLE.

Monsieur Florent RODRIGUES BARBOSA ne prend pas part au débat ni au vote, étant adhérent à l'association.

SYNDICAT AGRICOLE	500,00 €
-------------------	----------

Après concertation, le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association SYNDICAT AGRICOLE tel que présenté ci-dessus.

Pour : 10 + 4

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire – Michèle BONNIN



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de l'ISERE
Arrondissement de LA TOUR DU PIN
Commune de LA BALME LES GROTTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

Afférents au Conseil : 15
En exercice : 15
Qui ont délibéré : 10+5

Séance du 19 mai 2026

Date d'affichage :
Date de la convocation : 11 mai 2026

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture
Le :

Et publication ou notification
Le :

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf mai à dix-neuf heures quarante minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michèle BONNIN.

Présents : BERTHELOT Jean-Pierre — BERTHELOT Elodie — CRÉBESSÈGUES Étienne — TORRES Gaëlle — LORIOUX Hélène — GALLAY Christophe — GARÇON Sophie — GALY Anne — GOY Sébastien

Absents excusés : BRARD Mélody — COGNE Kévin — IBANEZ Amandine — PELERIN Yves — RODRIGUES BARBOSA Florent.

Absent(s) : /

Procuration(s) : BRARD Mélody à GARÇON Sophie — COGNE Kévin à Michèle BONNIN — IBANEZ Amandine à TORRES Gaëlle — PELERIN Yves à BERTHELOT Jean-Pierre — RODRIGUES BARBOSA Florent à CRÉBESSÈGUES Étienne

Secrétaire de séance : TORRES Gaëlle

Délibération n° 2026 042

OBJET : DESIGNATION CORRESPONDANT DEFENSE

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DESIGNE** Madame BERTHELOT Elodie comme correspondant défense.

Pour : 10+5

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire — Michèle BONNIN

